

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 583 promulguant à la Côte Française des Somalis et dépendances

n° 583

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 avril 1946

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro
30 avril 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Région d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, tendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 :

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Est promulgué à la cote française des Somalis et dépendances : le décret n° 46-660 du 11 avril 1946 prescrivant en ce qui concerne les non-citoyens jouissant de l'électorat politique dans les territoires d'outre-mer relevant du ministère de la France d'outre-mer une nouvelle révision ou l'établissement des listes électorales.

Article 2

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Jouruul officiel de la colonie.

J.
CHALVET